



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE FEUX A CIEL OUVERT

Identification du demandeur :	
Nom :	Téléphone :
Adresse :	Municipalité :

Identification du site :	
Adresse :	Municipalité où aura lieu le feu extérieur :
Date de l'évènement :	Heure : _____ à _____

1. Raison du feu extérieur : Fins sociales (ex : fêtes) Fins utilitaires (ex : nettoyage)
2. Type de permis : Feu d'évènement Feu de brulage
3. Veuillez définir la ou les matière(s) à brûler :
Arbres Branches Broussailles Buches Autres : _____
4. Surveillance d'une personne majeure jusqu'à l'extinction : _____
S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.
5. Avez-vous, en votre possession et sur les lieux où le feu doit être allumé, l'équipement requis (extincteur, boyaux d'arrosage, etc.) pour combattre un incendie engendré par ce feu? Oui Non
6. Les amoncellements de combustibles à brûler pour un feu de brulage sont limités à une hauteur maximale de 2,5 mètres et un diamètre de maximum de 3 mètres.
7. Tout feu de brulage doit être localisé à une distance minimale de dix mètres (10 m) de tout bâtiment, des lignes de propriété, boisé ou de toutes matières combustibles.
8. Aucun feu extérieur lors de journées venteuses (Vent maximum permis : 20 km/h).
9. Aucun feu extérieur lors de journées dont l'indice d'assèchement est très élevé ou extrême ou toute autre ordonnance d'interdiction de faire un feu décrété par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Ou du SSI
10. Il est interdit d'allumer ou d'alimenter tout feu extérieur avec des matières ou éléments notamment des ordures ménagères, liquides inflammables et combustibles, pneus, bardeau d'asphalte, produits formés ou contaminés de goudron, plastique, colle, caoutchouc, solvant ainsi que, et de façon non limitative, tout autre objet, produit ou matériau de même nature, sous réserve du respect de tous règlements municipaux, provinciaux, fédéraux et toutes autres normes applicables.
11. Le brûlage des pellicules de plastique est interdit en vertu de l'article 22 du **règlement sur la qualité de l'atmosphère**. Le brûlage du plastique dégage des gaz toxiques et cancérigènes tels que les dioxines et furannes. Les contrevenants sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à quelques milliers de dollars

En signant la présente demande, je certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont à tous les égards vrais, exacts et complets. De plus, je m'engage à respecter les conditions énumérées dans ce présent permis ainsi que toutes les dispositions relatives aux feux à ciel ouvert en vertu du **Règlement relatif à la prévention incendie (règlement 387-2022)** en vigueur dans la municipalité.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, le _____ jour de _____
Municipalité Mois et année

Signature du demandeur

AUTORISATION (À l'usage de l'autorité compétente)

Nom de l'autorité compétente : _____ Municipalité : _____ Date : _____

Demande accordée : Demande refusée : Motif du refus : _____

Signature : _____

Définitions :

«**Foyer extérieur**» : Un appareil utilisé pour la combustion des combustibles solides qui comprend une cheminée et un âtre munis d'un pare-étincelle, tel un foyer, un poêle ou tout autre appareil du même genre. Aucun permis n'est requis pour ce type de feu extérieur.



«**Feu d'événement**» : Grand feu à l'extérieur allumé lors de réjouissances publiques, pour une fête populaire ou communautaire ou pour une activité communautaire rassemblant les campeurs d'un terrain de camping organisée par le propriétaire ou le responsable du terrain de camping. Une demande doit être faite à l'aide du formulaire de demande de permis de feux de joie pour ce type de feu.



«**Feu de brulage**» : Un feu extérieur brûlant librement ou qui pourrait se propager librement fait à des fins utilitaires, soit pour éliminer des branches, feuilles, broussailles ou petits arbustes ou à des fins semblables. Une demande doit être faite à l'aide du formulaire de demande de permis de feux extérieurs pour ce type de feu.



